

FICHE 10

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)	
CQP Animateur Périscolaire	

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Commission Paritaire Nationale emploi formation de l'Animation CPNEF Animation - Conseil national des employeurs d'avenir CNEA	La présidence de la CPNEF animation et le délégué général du CNEA

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)	
Niveau :	
Code NSF : 315t /421z	

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis (cadre 5)
<p>L'animateur/l'animatrice périscolaire intervient principalement en direction d'un public enfance, soit le public des 3/ 12 ans, dans des espaces temps proches de l'école, le matin, le soir, la pause méridienne. Il/elle met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire.</p> <p>Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires - Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants - Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants <p>Compétences ou capacités évaluées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires - Assurer l'accueil, l'animation et l'intégration des enfants dans le cadre de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs). - Intégrer les enfants porteurs de handicap et réagir face à d'éventuelles situations de maltraitance. - Animer la vie quotidienne et aménager les espaces durant les temps d'accueil. - Associer les enfants à la vie de la structure et aux projets qui les concernent. - Repérer l'existence des ressources éducatives utilisables sur le territoire et identifier les rôles et domaines d'intervention des partenaires éducatifs potentiels présents sur le territoire local. - Créer des conditions favorables à l'accueil, l'information et la participation des familles. - Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants - Etablir les liens entre son projet d'animation et les projets éducatif et pédagogique de la structure, son fonctionnement et le contexte territorial. - Analyser les caractéristiques physiologiques, psychologiques, et sociologiques du public visé par son projet et repérer ses attentes, ses motivations. - Déterminer les objectifs du projet d'animation, planifier et mettre en œuvre sa réalisation dans le temps y compris en cherchant à associer les publics.

- Choisir des modalités d'évaluation du projet d'animation, les mettre en œuvre et prévoir des modalités d'association des enfants, des parents à celle-ci.

- Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants

-Mettre en œuvre un temps d'animation adapté au groupe d'enfants accueilli et au moment où s'organise l'activité.

-Mobiliser au moins un des supports parmi les activités artistiques et culturelles, activités scientifiques et techniques, activités physiques.

- Utiliser des démarches, méthodes pédagogiques et concevoir des progressions adaptées aux enfants favorisant le jeu, la découverte.

- Garantir l'application de l'ensemble des règles de sécurité dont celles inhérentes à la pratique des activités choisies.

- Favoriser la prise d'initiative du public enfant.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités : Economie sociale et solidaire, fonction publique territoriale

Types d'emplois accessibles : animateur périscolaire

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) : G1203

Réglementation d'activités : Réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM)

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification comporte :

- **Pour l'UC 1 « Accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps périscolaires » les épreuves suivantes : Mise en situation d'animation durant l'alternance, soutenance orale de l'action vécue et entretien**
- **Pour l'UC 2 « Concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants » : Mise en situation : conception et mise en œuvre d'un projet d'animation contextualisé en structure d'alternance. Production d'un compte-rendu. Soutenance orale et entretien**
- **Pour l'UC 3 « Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants » : Mise en situation de conduite d'une séance d'animation lors d'un temps périscolaire en présence d'un public enfants ou adolescent-e-s. Cette séance est observée par les évaluateur-trice-s. Entretien.**

Les composantes de la VAE sont les suivantes :

- **Dossier de demande de recevabilité retraçant le parcours professionnel ou bénévole du ou de la candidat-e.**
- **Dossier de VAE : production d'un document de 10 à 20 pages, décrivant une analyse des tâches sur la base de deux situations pour chacune des UC dont il ou elle souhaite faire valider les acquis. Ce dossier peut être accompagné de preuves, en nombre raisonnable.**
- **Entretien avec un jury paritaire désigné par la CPNEF.**

Le bénéfice des composantes acquises est conservé sans limite quelle que soit la voie d'accès à la certification.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- Le ou la responsable de la formation - Deux représentant-es des organisations d'employeurs désigné-es par la CPNEF - Deux représentant-es des organisations de salarié-e-s désigné-es par la CPNEF
En contrat de professionnalisation	X		- Le ou la responsable de la formation - Deux représentant-es des organisations d'employeurs désigné-es par la CPNEF - Deux représentant-es des organisations de salarié-e-s désigné-es par la CPNEF
Par candidature libre		X	
Par expérience <i>Date de mise en place : 2012</i>	X		Sous-commission composée de deux expert-e-s (employeur, salarié) désigné-e-s par la CPNEF puis validation par la CPNEF plénière

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)

Accords européens ou internationaux (cadre 9)

L'obtention du CQP d'Animateur périscolaire permet une équivalence avec une unité capitalisable (UC) du BP JEPS Loisirs Tous Publics : UC 4 – arrêté du 18 juillet 2016 publié au JO du 26 juillet 2016
Arrêté du 9 février 2007 modifié par l'arrêté du 23 juin 2010 – article 2 modifiant l'article R227-15 du Code de l'action sociale et des familles

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) : Arrêté du 17 novembre 2011 de la Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, publié au JO du 25 novembre 2011 portant enregistrement au RNCP

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Annexe IV de la Convention Collective Nationale de l'animation (avenants 34 et 35 du 15 novembre 1995 étendus le 23 février 1996, parus au JO du 7 mars 1996).
- Décision de création du CQP d'Animateur Périscolaire de la CPNEF Animation du 7 juillet 2009,
- Avenant 132 du 09/03/2010 relatif au CQP d'Animateur Périscolaire.

Références autres :

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques : auprès de la CPNEF Animation

Autres sources d'informations : auprès de la CPNEF Animation à l'adresse mail :
cpnefanimation@cnea-syn.org

Lieu(x) de certification :

ALSACE
AQUITAINE
BASSE NORMANDIE
BOURGOGNE
BRETAGNE
CENTRE
CHAMPAGNE ARDENNE
FRANCHE COMTE
GUADELOUPE
GUYANE
HAUTE-NORMANDIE
ILE DE FRANCE
LANGUEDOC ROUSSILLON
LORRAINE
MARTINIQUE
MAYOTTE
MIDI PYRENEES
PACA
PAYS DE LA LOIRE
PICARDIE

POITOU CHARENTES
REUNION
RHONE ALPES

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

ALSACE
AQUITAINE
BASSE NORMANDIE
BOURGOGNE
BRETAGNE
CENTRE
CHAMPAGNE ARDENNE
FRANCHE COMTE
GUADELOUPE
GUYANE
HAUTE-NORMANDIE
ILE DE FRANCE
LANGUEDOC ROUSSILLON
LORRAINE
MARTINIQUE
MAYOTTE
MIDI PYRENEES
PACA
PAYS DE LA LOIRE
PICARDIE
POITOU CHARENTES
REUNION
RHONE ALPES

Liste des liens sources (cadre 12)	
<u>Site Internet de l'autorité délivrant la certification</u>	
<ul style="list-style-type: none">- www.cnea-syn.org- lien avec le site www.cpnefanimation.fr	